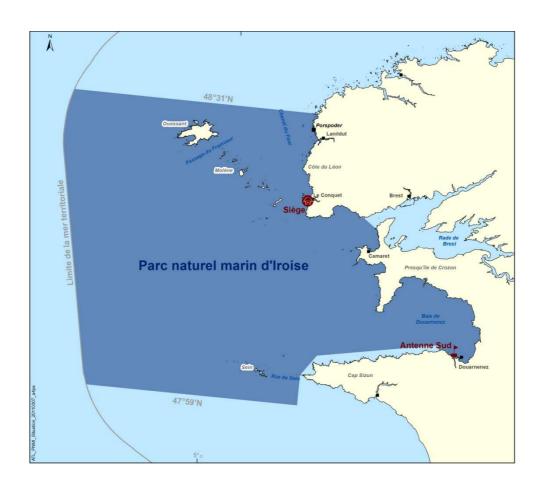






Recensement des oiseaux hivernants depuis la côte dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise Janvier 2016

Version 1.0 avril 2016













* Contexte

Le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, en tant que gestionnaire d'une aire marine protégée et opérateur des sites Natura 2000, notamment au titre de la Directive oiseaux, a la responsabilité du bon état de conservation des espèces et habitats protégés et remarquables. A ce titre, il doit disposer de données scientifiques et de suivis permettant d'évaluer l'état de conservation des populations présentes dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise afin de proposer, si nécessaire, des mesures de gestion.

La structuration d'un réseau d'observateurs pour un comptage exhaustif des hivernants depuis la côte en Iroise, dans le cadre du comptage annuel *Wetlands International*, a été initiée en 2011. La coordination de ce réseau est assurée par le Parc naturel marin d'Iroise. Ces dénombrements sont coordonnés en France par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et au niveau international par l'ONG Wetlands International.

Ce comptage exhaustif à l'échelle de l'Iroise a pour objectif de dresser un état des lieux des espèces présentes, leur abondance, leur répartition et, le cas échéant, l'importance nationale des effectifs présents sur certains sites. Par ailleurs, un indicateur du tableau de bord du Parc s'intéresse aux oiseaux inféodés à l'estran, indicateur pour lequel une métrique concerne l'évolution numérique des effectifs hivernaux des oiseaux.

* Structures partenaires du comptage coordonné 2016

Les partenaires suivants ont mobilisés les observateurs nécessaires au comptage des hivernants :

- Bretagne Vivante Ornithologie;
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage;
- La Communauté de communes du Pays d'Iroise ;
- La LPO Finistère;
- La Réserve naturelle nationale d'Iroise;
- Le Centre d'Etude du milieu d'Ouessant;
- Le Parc naturel marin d'Iroise.

Cette année, les comptages dans l'archipel de Molène et sur l'île de Sein ont été réalisés le même jour, le mardi 19 janvier 2016.

Le Parc naturel marin d'Iroise remercie tous les observateurs pour leur participation à ce comptage de janvier 2016, pour lequel les conditions d'observation ont été jugées satisfaisantes par les différents opérateurs de terrain.

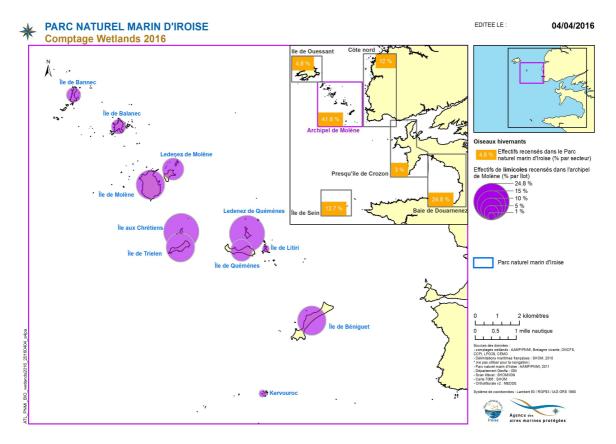
Résultats

Lors d'une réunion de travail sur les oiseaux en Iroise le 5 décembre 2013, les partenaires ont acté que **toutes les espèces étaient comptées sauf les goélands, mouettes et cormorans**, qui ne sont donc pas pris en compte dans la présente analyse. Néanmoins, lorsque les effectifs de ces espèces ont été collectés, les données sont renseignées dans le fichier transmis pour le bilan national *Wetlands International*.

Le comptage de 2016 des oiseaux depuis la côte dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise a permis de dénombrer 8 759 oiseaux appartenant à 43 espèces hors laridés et cormorans (cf. Annexe 1. Effectifs par espèce).

a. Distribution géographique des observations

Site	Nombre d'espèces	Effectifs				
Ile de Ouessant	12	417				
Archipel de Molène	22	3 662				
Côte nord PNMI ¹	20	1 048				
Presqu'île de Crozon	23	265				
Baie de Douarnenez	26	2 168				
Île de Sein	12	1 199				
	TOTAL	8 759				



L'archipel de Molène, qui a fait l'objet d'un comptage en simultané le mardi 19 janvier 2016, concentre le plus gros des effectifs avec 41,8% des oiseaux observés à l'échelle du Parc naturel marin d'Iroise. Le Lédenez de Quéménès totalise 22,5% des effectifs de l'archipel de Molène.

-

¹ De Porspoder à Plougonvelin

La baie de Douarnenez se distingue également avec 24,75% des effectifs totaux recensés. 35% des oiseaux en baie de Douarnenez sont des bécasseaux sanderling.

Quant à l'Île de Sein, elle totalise à elle seule 13,7% des effectifs totaux recensés en Iroise. 54% des oiseaux dénombrés à l'Île de Sein sont des tournepierres à collier.

b. Principales espèces

Les limicoles représentent près de 82% des effectifs d'oiseaux hivernants recensés en Iroise en janvier 2016.

Les trois espèces les plus abondantes en Iroise en janvier 2016 sont :



© S. Brégeon / Agence des aires marines protégées

Le tournepierre à collier : 20,9% des effectifs recensés ;



© S. Dromzée / Agence des aires marines protégées

L'huîtrier pie: 14,9%;



© S. Brégeon / Agence des aires marines protégées

Le bécasseau sanderling : 11,1%.

c. Evolution interannuelle des effectifs

Les comptages réalisés dans le cadre de *Wetlands* depuis 2012 permettent d'initier l'acquisition d'une série de données sur les oiseaux présents en hiver en Iroise et l'évolution de leurs effectifs. A terme, l'objectif est de déterminer le rôle de l'Iroise pour les oiseaux hivernants.

		2012	2013	2014	2015	2016	
	Barge rousse	64	24	23	2	10	
	Bécasseau maubèche	8	24	2	15	8	
	Bécasseau sanderling	1035	941	847	1202	976	
	Bécasseau variable	710	607	363	255	306	
	Bécasseau maubèche Bécasseau sanderling Bécasseau variable Bécasseau violet Bécassine des marais Chevalier aboyeur Chevalier gambette Chevalier guignette Courlis cendré Courlis corlieu Grand gravelot Gravelot à collier interrompu Huîtrier pie Pluvier argenté Pluvier doré Tournepierre à collier Vanneau huppé Bernache cravant Canard chipeau Canard colvert Canard siffleur Canard souchet Cygne tuberculé Eider à duvet	360	387	620	221	309	
	Bécassine des marais	67	123	15	51	6	
	Chevalier aboyeur	4	14	11	10	11	
	Chevalier gambette	130	158	145	128	171	
Limicolos	Chevalier guignette	1	4	3	5	9	
Lillicoles	Courlis cendré	450	717	602	680	679	
Limicoles -	Courlis corlieu	5	13	0	12	8	
	Grand gravelot	821	1019	937	865	765	
	Gravelot à collier interrompu	4	5	0	0	0	
	Huîtrier pie	1 209	1 344	1 115	1524	1304	
	Pluvier argenté	386	311	291	312	317	
	Pluvier doré	4	29	22	0	0	
	Tournepierre à collier	2 024	2 356	2 346	1660	1838	
	Vanneau huppé	1	1 257		150 50		
	Bernache cravant	0	7	13	2	1	
	Canard chipeau	13	11	2	2	0	
	Canard colvert	582	802	486	501	417	
	Canard pilet	0	1	0	0	0	
	Canard siffleur	8	2	8	0	0	
Anatidés	Canard souchet	5	3	12	3	3	
	Cygne tuberculé	2	0	0	9	3	
	Eider à duvet	1	0	1	1	0	
	Foulque macroule	68	14	3	2	1	
et faillues	Harelde boréale	1	0	1	3	0	
	Harle huppé	1	1 4		0	0	
	Macreuse brune	0	12	4	0	0	
	Macreuse noire	526	837	550	261	374	
	Poule d'eau	0	0	0 1		4	
	Râle d'eau	0	7	7 4		4	
	Sarcelle d'hiver	117	126	126 66 4		112	
	Tadorne de Belon	111	105	128	126	111	
	TOTAL	8 718	10 261	8 775	7 951	8202	

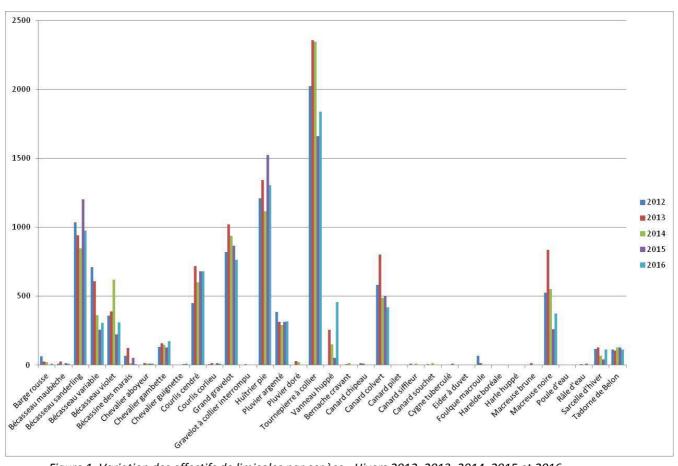


Figure 1. Variation des effectifs de limicoles par espèce - Hivers 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016



Ces données de janvier 2016 confirment une nouvelle fois l'importance nationale de l'Iroise pour les limicoles côtiers² et une espèce d'anatidés.

	Seuil numérique d'importance nationale (1%³)	Sites en Iroise	Effectifs janvier 2016	
Huîtrier pie	485	Iroise	1 304	
Crond arevolet	145	Iroise	765	
Grand gravelot	145	Île de Sein	247	
Courlis cendré	340	Iroise	679	
Chavaliar gambatta	70	Iroise	171	
Chevalier gambette	70	Côte Nord	103	
Chevalier aboyeur	6	Iroise	11	
Chevaller aboyeur	O	Côte Nord	6	
Chavaliar guignotta	4	Iroise	9	
Chevalier guignette	4	Côte Nord	4	
Tournepierre à collier	285	Iroise	1 838	
	283	Île de Sein	649	
Dácassagu sandarling	305	Iroise	976	
Bécasseau sanderling	303	Baie de Douarnenez	760	
		Iroise	309	
		Sud Ouessant	15	
		Île de Molène	33	
Bécasseau violet	15	Béniguet	30	
becasseau violet	13	Quéménès	20	
		Trielen	138	
		Enez ar C'hrizienn	32	
		Ile de Sein	30	
Macreuse noire	262	Baie de Douarnenez	374	

L'Iroise apparait également en janvier 2016 comme un <u>site d'importance internationale⁴ pour le grand gravelot et le tournepierre à collier (respectivement 765 individus en janvier 2015 – seuil = 730 ; 1 838 individus en janvier 2016 – seuil = 1 400).</u>

Le projet « Prédateurs supérieurs » élaboré à l'échelle de la sous-région marine Manche-Mer du Nord (dans le cadre d'un Interreg 2016-2019), et dans lequel Réserves naturelles de France proposait de coordonner un volet « limicoles côtiers », n'a pas été retenu.

Une étude spécifique pour mieux appréhender la fonctionnalité de l'archipel de Molène pour les limicoles est alors reportée.

² Selon le critère n°6 de la convention de Ramsar : seuil numérique de 1% de l'effectif estimé des populations de limicoles côtiers de la voie Est-Atlantique

³ MAHEO R., LE DREAN-QUENEC'HDU S., Effectifs et distribution des limicoles côtiers séjournant en France au mois de janvier pour la période 2011-2015 (à paraître)

⁴ Wetlands international (2012) – Waterbird Population Estimates, 5^{ème} édition (WPE/5)

Annexe 1. Effectifs par espèce et par entité

	Nord Ouessant	Sud Ouessant	Île de Molène	Ledenez Molène	Béniguet	Litiri	Quéménès	Ledenez Quéménès	Banneg	Balaneg	Trielen	Enez ar C'hrizienn	Kervouroc	Côte Nord	Presqu'ile de Crozon	Baie de Douarnenez	Île de Sein	TOTAL
AVIM Plongeon imbrin	Nord Obersami		3	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	7	6	0	19
AVAR Plongeon arctique	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
AVST Plongeon catmarin	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6
AVIA Plongeon indéterminé	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
AVIA Prongeon muetermine		Ü	0	Ů	Ü	Ů		Ü		Ů	Ü	Ü			Ü	1	Ü	•
CRU Grèbe castagneux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	8	9	0	22
DCR Grèbe huppé	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	63	0	65
DDAU Grèbe esclavon	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
DDNI Grèbe à cou noir	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	22	0	26
RONS & AIGRETTES																		
DCI Héron cendré	2		1	10	6	0	15	0	2	1	7	2	0	5	5	4	0	62
RGA Aigrette garzette	0	_	6	3	1	0	0	3	1	0	5	0	0	15	6	30	13	84
JBIB Héron Garde-boeufs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190	0	190
GOGNES, IBIS & SPATULES																		
ALE Spatule blanche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
ES, CYGNES & CANARDS																		
ABE Bernache cravant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
GOL Cygne tuberculé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	3
OTA Tadorne de Belon	0	0	2	13	0	2	10	10	0	14	15	6	0	37	2	0	0	111
ACR Sarcelle d'hiver	0		0	0	3	0	6	0	0	3	7	0	0	74	6	0	0	112
APL Canard colvert	63		0	0	200	0	2	9	18	11	0	6	0	8	13	46	0	417
ACL Canard souchet	0		0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
LNI Macreus e noire	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	374	0	374
ES & FOULQUES																		
AQ Râle d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	4
CH Poule d'eau	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
AT Foulque macroule	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
MICOLES LEOS Huîtrier pie	57	95	6	71	110	0	11	265	33	45	0	105	22	174	36	94	180	1304
NVA Vanneau huppé	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	450	0	455
JSQ Pluvier argenté	0		0	0	50	0	30	171	0	0	0	0	0	20	0	27	19	317
AHI Grand Gravelot	19		84	37	40	0	0	28	0	0	5	116	0	140	42	0	247	765
VILA Barge rousse	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10
JMPH Courlis corlieu	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	8
	8		4	124	43	0	0	160	0	0	0	215	0	70	14	11	23	679
	1		11	124	0	0	13	160	0	0	16	7	0	103	0	0	23 8	171
			0		0	0	13	0	0	0	16 0			103				
INE Chevalier aboyeur	0		-	0			-	-	-	-	-	0	0		5	0	0	11
THY Chevalier guignette	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	3	0	9
EIN Tournepierre à collier	13		254	53	123	19	143	51	11	0	209	48	5	179	18	0	649	1838
LGA Bécassine des marais	0		0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
LCA Bécasseau maubèche	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	8
LAA Bécasseau sanderling	0		7	1	5	0	0	0	0	0	0	1	0	140	59	760	3	976
LMA Bécasseau violet	0		33	0	30	0	20	0	0	11	138	32	0	0	0	0	30	309
LAL Bécasseau variable	0	0	11	12	25	0	2	120	0	0	0	20	0	63	2	29	22	306
PACES																		
RAE Busard des roseaux	0	0	1	1	8	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	13
LPE Faucon pèlerin	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1	0	8
CIDES																		
CTO Pingouin torda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	18	0	30
IAA Guillemot de troil	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14	8	0	23
JTRES Espèces																		
.CAT Martin pêcheur	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	164	253	425	330	653	21	253	824	65	86	409	569	27	1048	265	2168	1199	8759
Totaux		253 Ouessant	425	330	653	21		824 Effectifs archipel de N		86	409	569	LI .	1048	265	2168	1199	8/59

Contact et renseignements

LEFEUVRE Cécile

Parc naturel marin d'Iroise

02.98.46.63.37 – cecile.lefeuvre@aires-marines.fr

Parc naturel marin d'Iroise

Pointe des Renards 29 217 Le Conquet Tél: 02.98.44.17.00

www.parc-marin-iroise.fr

Le Parc naturel marin d'Iroise comprend cinq sites Natura 2000 et une réserve de biosphère de l'Unesco. C'est également une aire marine protégée reconnue par la convention de l'Atlantique du Nord-Est, OSPAR.



